



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

COMMUNE DE FROESCHWILLER

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2025

M. Olivier STUDER est nommé secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

DELIBERATION N° 601 – 10/10/2025

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION/ETAT DE PREVISION DES COUPES 2026

Monsieur Raphaël APFFEL, Agent Patrimonial en charge de la gestion de la forêt communale de FROESCHWILLER a remis le programme des travaux forestiers et des coupes prévues en 2026.

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)

Recette brute HT	83 946,00 € HT
Dépenses d'exploitation prévues	
Abattage et façonnage	- 6 061,00 € HT
Débardage	- 4 174,00 € HT
TOTAL	73 711,00 € HT

Honoraires et assistance à la gestion de la main d'œuvre HT - 1 365,00 € HT

BILAN NET PREVISIONNEL HT 72 346,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications relatives à la gestion de notre forêt communale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour 2026.

AUTORISE M. le Maire, à signer les documents relatifs à ce programme prévisionnel pour 2026.

DELIBERATION N° 602 – 10/10/2025

TRAVAUX ET MISE EN CONFORMITE EQUIPEMENTS - MONUMENTS AU CIMETIERE COMMUNAL

En date du 21 août 2025, Monsieur Bernard AMBEC, président du comité local du Souvenir Français de Wissembourg, a été reçu en mairie pour une prise de contact et de renseignements dans le cadre de la restauration des monuments français sur le ban communal de Froeschwiller.

Le Souvenir français porte un intérêt particulier pour les tombes et monuments édifiés dans le cimetière communal (monuments et tombes qui n'ont pas été pris en compte dans le projet initial).

L'Entreprise HEIBY et l'Atelier O'FER ont été sollicitées pour établir un chiffrage relatif à la restauration des monuments du cimetière.

Entreprise HEIBY – Soultz-Sous-Forêts

Réfection de deux monuments : Dépose/repose contour en grès dans fondation béton,

Sablage du grès, fourniture et pose bordure en grès, égalisation, re-compactage et

Finition concassé rouge alsace

6 090,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe pour la restauration des monuments du cimetière,

SOLLICITE M. le Maire de soumettre le chiffrage au Souvenir français dans le cadre d'une éventuelle participation financière,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

DELIBERATION N° 603 – 10/10/2025

TRAVAUX ET MISE EN CONFORMITE EQUIPEMENTS - MISE EN CONFORMITE EQUIPEMENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le branchement électrique des différents appareils, machines et dispositifs lors de la fête foraine et des fêtes organisées par les Associations communales doit répondre à des exigences strictes en matière de sécurité, tant pour les opérateurs que pour le public.

L'entreprise WACKERMANN a été sollicitée pour établir un devis dans le cadre de l'installation d'un coffret électrique respectant les normes en vigueur relatives à la protection contre les risques électriques et la sécurité des personnes.

Ce coffret devra être adapté à la taille de l'installation, à la puissance requise et résistant aux intempéries.

La proposition de l'entreprise WACKERMANN – GUNDERSHOFFEN s'élève à	4 745,83 € HT
TVA 20%	<u>949,17 €</u>
TOTAL	5 695,00 € TTC

Après discussion, le Conseil Municipal propose de rajouter des sous-compteurs qui permettraient d'établir un décompte de la consommation électrique en cas de refacturation à l'utilisateur.

Cette proposition devra encore être chiffrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'installation d'un coffret électrique sur le parking devant la mairie, près de la borne électrique,

DEMANDE le rajout de 5 sous-compteurs au chiffrage initial,

DEMANDE que cette installation électrique soit contrôlée annuellement par l'organisme en charge des contrôles réglementaires des installations électriques communales,

DEMANDE que ces dépenses soient inscrites au budget 2026,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette installation.

DELIBERATION N° 604 – 10/10/2025

TRAVAUX ET MISE EN CONFORMITE EQUIPEMENTS - PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES OUVERTS AUX PUBLICS

Dans le cadre de la nécessité de procéder à l'entretien régulier du verger conservatoire et des abords des chemins communaux, l'ouvrier communal a procédé à un test d'une débroussailleuse qui s'est avéré concluant. Un devis a été réalisé auprès de l'entreprise NORD ALSACE MOTOCULTURE.

Entreprise NORD ALSACE MOTOCULTURE – Niederbronn-les-bains
Débroussailleuse ETESIA ATTILA 4x4

	15 200,00 € HT
TVA 20%	<u>3 040,00 €</u>
TOTAL	18 240,00 € TTC

De nombreux arbres aux vergers sont morts depuis plusieurs années et nécessitent d'être remplacés. A ce titre, un devis a été demandé à l'association Fruits, Fleurs, Nature de Woerth et environs pour un montant de 1 200 €.

La Région Grand Est, dans le cadre de son dispositif « Elaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces ouverts au publics » est susceptible de subventionner ces acquisitions à hauteur de 40 %.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financiers	Montants en euros
Commune de Froeschwiller	8 664,00 €
Région Grand Est	7 776,00 €
Autres financeurs (CeA,)	3 000,00 €
TOTAL	19 440,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

DEMANDE à M. le Maire de solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est et d'autres financeurs,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le plan de financement définitif sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 605 – 10/10/2025

PROPOSITION DONATION PARCELLES FONCIERES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. et Mme Romain GEILLER demeurant à REICHSHOFFEN ont souhaité faire don à la commune des biens fonciers qui leur appartiennent sur le ban communal de FROESCHWILLER.

Par délibération N° 575 – 31/01/2025, la parcelle 87 - section 13 LERCHENBERG 6,57 ares a été acceptée à l'euro symbolique.

Il reste une seconde parcelle en sa possession, sis section 15 - parcelle 29 BITZENMATTEN d'une contenance de 5,07 ares qu'ils souhaiteraient également donner à la commune.

Les démarches auprès du notaire n'étant pas finalisées, il serait encore possible de rajouter cette parcelle à l'acte de donation, ce qui ferait une totalité de 11,64 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le don des parcelles section 13 – parcelle 87 LERCHENBERG 6,57 ares
et section 15 – parcelle 29 BITZENMATTEN 5,07 ares

CHARGE M. le Maire de finaliser les démarches auprès du notaire pour les 11,64 ares de la famille GEILLER

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les frais de Notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal remercie M. et Mme GEILLER pour ce don.

DELIBERATION N° 606 – 10/10/2025

PROJET BOISEMENT

Vu la délibération N° 582 – 04/04/2025 approuvant le projet d'application du régime forestier sur la parcelle 94 – Section 22, lieu-dit FINKENFELD de la commune de FROESCHWILLER, d'une contenance de 1 hectare 51 ares et 91 centiares.

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2025, notifiant l'application du régime forestier pour une surface de 151,91 ares, correspondant à la parcelle approuvée lors de la séance du 4 avril 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Raphaël APPFEL, Agent en charge de la gestion de la forêt communale, a finalisé le projet de plantation pour la parcelle 94 Section 22 – lieu-dit FINKENFELD. Ce projet a été soumis à l'ONF pour validation.

Ce projet qui concerne le boisement d'une terre agricole a pour objectif de relier deux parcelles forestières afin d'assurer un corridor écologique. Parmi les importantes richesses naturelles (milan royal, grand corbeau, buse, faucon...), cette zone abrite différentes espèces de batraciens, dont le sonneur à ventre jaune qui bénéficie d'une protection au niveau national. Afin de protéger son environnement et de garantir sa survie dans la zone, le projet inclut la création de deux mares.

Enfin, les essences forestières sont diversifiées (13 essences pour 1,5 ha), adaptées au sol et au changement climatique.

La plantation sera grillagée et permettra de bénéficier de la régénération naturelle sur les bords de la parcelle.

Monsieur APPFEL a établi un tableau relatif à la commande des différentes essences pour permettre au Conseil Municipal d'avoir un aperçu, de la diversité des essences, de la quantité et du prix (tarif provisoire tiré du catalogue WADEL, prix pouvant varier à la hausse lors de la commande),

Monsieur Olivier Studer, Adjoint au Maire, en charge des finances de la commune, informe le Conseil Municipal qu'il a déposé des demandes de participation financière auprès de :

- L'Agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre de **la préservation et de la restauration des milieux naturels et de la biodiversité**,
- La Région Grand Est dans le cadre de l'appel à projets **Mécénat biodiversité, environnement, eau, climat et forêt**,
- La Région Grand Est dans le cadre du dispositif **Mon village, espace de biodiversité**
- Un contact a été pris avec le Fondation du patrimoine qui s'engage en soutenant **des projets de préservation, de sauvegarde ou de restauration, d'espaces naturels accueillant de la biodiversité**.

Coût du projet : 17 560,00 € HT / 21 072,00 € TTC

Financeurs	Montants en euros
Commune de Froeschwiller	1 072,00 €
Région Grand Est et mécénat	9 000,00 €
Agence de l'eau Rhin Meuse	11 000,00 €
TOTAL	21 072,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes informations, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de plantation élaboré par M. Raphaël APPFEL ainsi que le rôle et l'usage des différentes essences,

APPROUVE le plan de financement de ce projet,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

DELIBERATION N° 607 – 10/10/2025

EGLISE DE LA PAIX - PHASE II : COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE (SPS)

Dans le cadre de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), l'Entreprise PRESENTS dont le siège social est à LYON - 31 rue Mazenod, l'offre ci-dessous a été déposée :

	Conception Tranche Ferme
Montant HT	1 152,00€
TVA 20 %	230,40€
Montant TTC	1 382,40€

Réalisation	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2	Tranche Optionnelle 3
Montant HT	4 656,00€	2 028,00€	4 284,00€	3 516,00€
TVA 20 %	931,20€	405,60€	856,80€	703,20€
Montant TTC	5 587,20€	2 433,60€	5 140,00€	4 219,20€

	TOTAL GLOBAL
Montant HT	15 636,00€
TVA 20 %	3 127,20€
Montant TTC	18 763,20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'entreprise PRESENTS pour la mission « coordination sécurité et protection de la santé »

VALIDE la décomposition selon le tableau ci-dessus, pour cette mission,

AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette mission.

DELIBERATION N° 608 – 10/10/2025

EGLISE DE LA PAIX - PHASE II : MISSION CONTROLE TECHNIQUE

Dans le cadre de la mission de coordination en matière de bureau de contrôle (BCT), l'Entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION dont le siège social est à COURBEVOIE – 1 Place Zaha Hadid, l'offre ci-dessous a été déposée :

Montant HT TF	Phase conception TF
Mission L	450
Mission S	450
Mission HAND	120
Mission LE	380
TVA 20 %	280
Montant TTC	1680

Montant HT Phase Réalisation	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2	Tranche Optionnelle 3
Mission L	1340	680	1980	1120
Mission S	1340	680	1980	1120
Mission HAND	980	650	1380	980
Mission LE	1700	680	1980	1120
TVA 20 %	1072	538	1464	868
Montant TTC	6432	3228	8784	5208

Montant HT	TOTAL GLOBAL
Mission L	5570
Mission S	5570
Mission HAND	4110
Mission LE	5860
TVA 20 %	4222
Montant TTC	25332

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION pour la mission « Bureau de contrôle technique »

VALIDE la décomposition selon le tableau ci-dessus, pour cette mission,
AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette mission.

DELIBERATION N° 609 – 10/10/2025

EGLISE DE LA PAIX – PHASE II : DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB

Dans le cadre de la mission « repérage complémentaire amiante avant travaux », l'entreprise DBS LAB Sàrl– 98 rue de Hochfelden à STRASBOURG a déposé un devis pour un montant de

	2 350,00 € HT
TVA 20%	470,00 €
TOTAL	2 820,00 € TTC

L'entreprise DBS LAB a déjà réalisé cette mission durant la PHASE I et a donné entière satisfaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'entreprise DBS LAB pour la mission « diagnostic amiante et plomb »

VALIDE le montant de 2 350,00 € HT pour cette mission,

AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette mission.

DELIBERATION N° 610 – 10/10/2025

EGLISE DE LA PAIX – PHASE II : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif (APD) de la Phase II : restauration du clocher et de la nef ainsi que la décomposition de ce projet en 4 tranches, tel qu'il a été soumis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en date du 28 août 2025, pour validation.

Monsieur le Maire donne des explications relatives à cette décomposition.

L'avant-projet définitif est décomposé de la façon suivante :

RECAPITULATION					
	TRANCHE FERME Restauration de la flèche et de la tour	TRANCHE OPTIONNELLE 1 Restauration des tourelles et couvertures du porche	TRANCHE OPTIONNELLE 2 Restauration extérieure de la nef et des bas-côtés	TRANCHE OPTIONNELLE 3 Restauration du porche, des clôtures et accessibilité PMR	TOTAL
Lot n°1 - Installations de chantier, Echaf., Maç. PDT	418 023,16	243 648,00	305 351,20	296 718,20	1 263 740,56
Lot n°2 - Sculpture	34 714,00	7 160,00	3 900,00	16 830,00	62 604,00
Lot n°3 - Charpente	8 356,00	12 522,00	35 534,50	-	56 412,50
Lot n°4 - Couverture	63 115,00	53 890,00	227 698,00	-	344 703,00
Lot n°5 - Menuiserie bois	9 460,00	24 800,00	-	4 500,00	38 760,00
Lot n°6 - Serrurerie	27 720,00	3 270,00	64 794,00	105 828,65	201 612,65
Lot n°7 - Vitraux	-	-	168 456,00	-	168 456,00
Lot n°8 - Peinture	28 785,20	11 565,00	800,00	60 528,75	101 678,95
Total HT :	590 173,36	356 855,00	806 533,70	484 405,60	2 237 967,66
T.V.A. 20,00 % :	118 034,67	71 371,00	161 306,74	96 881,12	447 593,53
Total TTC :	708 208,03	428 226,00	967 840,44	581 286,72	2 685 561,19
VARIANTE Nettoyage manuel et traitement biocide des parements en pierre de taille (HT)	-20 646,00	-9 999,00	-15 390,00	-9 558,00	-55 593,00
PSE Restauration du monument Strauss-Dürckheim (HT)	-	-	-	40 261,00	40 261,00
Variante Rampe PMR métallique (HT)	-	-	-	-4 575,00	-4 575,00

Valeur décembre 2024

Le Conseil Municipal, prend connaissance de la décomposition du projet en différentes tranches et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avant-projet, tel qu'il est présenté ci-dessus,

DONNE SON ACCORD quant à la décomposition du projet, en une tranche ferme et trois tranches optionnelles,

DEMANDE à M. le Maire de solliciter tous les potentiels financeurs en vue d'établir un plan de financement pour la tranche ferme,

AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cet APD.

DELIBERATION N° 611 – 10/10/2025

EGLISE DE LA PAIX – PHASE II : MODIFICATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N° 6

Le marché de maîtrise d'œuvre a fait l'objet de plusieurs modifications de marché, dues à l'évolution du programme de travaux pour les premières, puis à l'évolution technique du projet suite à l'aggravation de l'état

Les travaux pour la phase II seront découpés en quatre tranches dont les estimations financières des travaux ont été validées comme suit :

- Phase II identifiée et validée d'un montant global de 2.237.967,66 € HT
- Tranche ferme TF = 590.173,36 € HT
- Tranche optionnelle 1 TO1 = 356.855,00 € HT
- Tranche optionnelle 2 TO2 = 806.533,70 € HT
- Tranche optionnelle 3 TO3 = 484.405,60 € HT

Le marché de maîtrise d'œuvre est ainsi également modifié selon les conditions suivantes.

Selon la décomposition proposée par le maître d'œuvre et annexée, le montant du marché de maîtrise d'œuvre pour la phase II est de :

MM6	PHASE II TF	PHASE II TO1	PHASE II TO2	PHASE II TO3	NOUVEAU MARCHE PHASE II
Montant HT	106 055,29	13 382,07	30 245,01	18 165,21	167 847,58
TVA 20%	21 211,06	2 676,41	6 049,00	3 633,04	33 569,52
Montant TTC	127 266,35	16 058,48	36 294,01	21 798,25	201 417,10

Le montant des honoraires définis dans la MM5 pour cette phase II vient en déduction, soit -128.000 € HT.

Suite aux étapes précédentes actées par modifications de marché, le montant total du marché de maîtrise d'œuvre est porté à :

	MARCHE INITIAL compris MM précédents	MM6	TOTAL
Montant HT	208 977,10	39 847,58	248 824,68
TVA 20%	41 795,42	7 969,52	49 764,94
Montant TTC	250 772,52	47 817,10	298 589,62

Les clauses et conditions du marché initial et des modifications précédentes demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification de marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de marché de maîtrise d'œuvre (MM6) tel qu'il est présenté ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette modification de marché de maîtrise d'œuvre.

DELIBERATION N° 612 – 10/10/2025

EGLISE DE LA PAIX : PHASE II – RESTAURATION DU CLOCHER ET DE LA NEF – ETUDES CONCEPTION / PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Par délibération n° 541 – 29/08/2024, le Conseil Municipal a validé le plan prévisionnel de financement des études de conception, de la Phase II – restauration du clocher et de la Nef.

Ce plan de financement prévisionnel, de base, a nécessité un ajustement dans le cadre de la modification de marché de maîtrise d'œuvre MM6.

Les nouveaux montants d'études remis par M. Fabien MICHEL ainsi que la mission du bureau de contrôle y ont été intégrés et le montant estimatif du SPS a été actualisé.

Le plan de financement prévisionnel pour la phase II – études de conception est établi comme suit :

DEPARTEMENT: BAS-RHIN
 COMMUNE: FROESCHWILLER
 MAITRE D'OUVRAGE: Commune
 EDIFICE: EGLISE DE LA PAIX
 OPERATION: Phase II - restauration du clocher et de la nef - ETUDES CONCEPTION

09/10/2025

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT - études de conception					
avec incidence MM6 MOE					
DEPENSES	MONTANT HT TOTAL	RECETTES	MONTANT	% sur HT	commentaires
PRESTATIONS INTELLECTUELLES maîtrise d'œuvre - ARCHITECTURE&PATRIMOINE, Fabien MICHEL - études		Aides publiques			
APD à ACT	83 923,79 €	Etat			
assistance à maîtrise d'ouvrage - VADEMECUM	8 180,00 €	Ministère de la Culture - DRAC Alsace	29 056,89 €	29,56%	
Coordination SPS - estimation conception	2 000,00 €	Collectivités publiques	14 528,00 €	14,78%	
BCT - estim	3 000,00 €	Région GRAND'EST	14 529,00 €	14,78%	
	97 103,79 €	Collectivité Européenne Alsace			
		sous-total aides publiques	58 113,89 €		
DIVERS		Reste à charge			
frais de consultation travaux	1 200,00 €				
frais divers et imprévus (5%)		Fonds propres / Emprunts / Fondation du Patrimoine / Mécénats ...	40 189,90 €	40,88%	
provisions pour révisions (8%)	1 200,00 €		40 189,90 €		
TOTAL opération CONCEPTION	98 303,79 €		98 303,79 €	100%	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du plan prévisionnel de financement des études de conception de la phase II,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces études de conception de la phase II de la restauration du clocher et de la nef de l'église de la Paix.

DELIBERATION N° 613 – 10/10/2025

PROJET DE TERRITOIRE SAUER-PECHELBRONN 2025-2037

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn a validé le projet de territoire pour la période 2025-2037 en date du 16 juin 2025.

Ce document a plusieurs visées :

- Il se veut tout d'abord, **pédagogique**, permettant, à travers des cartes et des chiffres clés, de comprendre les dynamiques en cours sur le territoire et d'identifier les enjeux auxquels nous sommes et serons confrontés ;
- Il est également **stratégique**, en identifiant 6 défis que nous avons collectivement à relever :
 - Favoriser la cohésion et les coopérations,
 - S'adapter au changement climatique
 - Maintenir la population en offrant des services et un habitat adaptés,
 - Diversifier l'activité économique et l'offre de mobilité,
 - Renforcer l'attractivité touristique, patrimoniale et culturelle,
 - Forger une vision commune du territoire.
- Il constitue une **feuille de route** pour les années à venir et traduit une ambition partagée : améliorer le quotidien des habitants tout en construisant un avenir durable, solidaire et attractif pour notre territoire rural.

Ce projet de territoire 2025-2037 a été transmis à chaque conseiller en amont de la séance, ceci, afin de les inviter à s'approprier le diagnostic de territoire, les défis, objectifs opérationnels et le plan d'action du projet et à le compléter au niveau communal.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du projet de territoire Sauer-Pechelbronn 2025-2037.

DELIBERATION N° 614 – 10/10/2025

AFFILIATION AU GUICHET UNIQUE POUR LE SPECTACLE OCCASIONNEL (GUSO) POUR L'EMPLOI D'ARTISTES OU DE TECHNICIENS DU SPECTACLE VIVANT

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail et le code de la sécurité sociale,

Vu la circulaire interministérielle n° DSS/5C/DMDTS/2009/252 du 05.08.2009 relative au guichet unique pour le spectacle vivant (GUSO),

Considérant l'opportunité d'adhérer au guichet unique pour le spectacle occasionnel, en son dispositif,

Considérant l'organisation ponctuelle d'animations avec le recours à des artistes ou techniciens du spectacle,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'adhésion/affiliation de la commune de FROESCHWILLER au guichet unique pour le spectacle occasionnel,

FIXE le recrutement d'artistes ou de techniciens du spectacle concernés par le dispositif de Guichet Unique pour le Spectacle Occasionnel (GUSO) à 6 par an,

FIXE le budget annuel alloué à la rémunération et aux cotisations sociales des artistes ou techniciens du spectacle recrutés dans le cadre du dispositif de GUSO à 2 000 € par an.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dispositif.

INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ **Commémoration du 11 novembre** : la commune invite l'ensemble de la population à cette commémoration qui se déroulera au monument aux morts à 10h00
- ⇒ **Fête des Aînés** : la fête des Aînés aura lieu le dimanche 11 janvier 2026.
- ⇒ **Concert le 14 décembre 2025** : l'Orchestre Philharmonique de Jeunes de Strasbourg donnera un concert le 14 décembre prochain à 17H00.

Affiché le 15 octobre 2025